

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien  
Séance du 15 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à dix-huit heures sept minutes, suite à la convocation adressée le huit décembre deux mille vingt-trois par le Président, les membres du Conseil de la Communauté de communes du Pays sabolien se sont réunis, à la salle des fêtes, Place de l'église à Louailles, sous la présidence de Monsieur Daniel CHEVALIER.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

MM. Daniel CHEVALIER, M. Nicolas LEUDIÈRE, Mme Martine CRNKOVIC, MM. Pierre PATERNE, Jean-François ZALESNY, Eric DAVID, Claude DAVY, Michel GENDRY, Pascal LELIÈVRE, Jean-Louis LEMAÎTRE, Dominique LEROY, Antoine d'AMÉCOURT, Jean-Louis LEMARIÉ, Mmes Brigitte TÊTU-ÉDIN, Nicole FOUCAULT, M. Joël ETIEMBRE, Mmes Mélanie COSNIER, Liliane FOGLIARESI, Laurence BATAILLE, M. Vincent HUET, Mme Christiane FUMALLE, M. Alain PASQUEREAU, Mmes Marie-Claude TALINEAU, Muriel PETITGAS, MM. Benoît LEGAY, Olivier DUBOIS, Mme Blandine LETARD, MM. Nicolas RENO, Jean-Pierre FERRAND, Adrien LE DRÉAU, Mmes Anne-Marie FOUILLEUX, Flavie GUIMBERT, M. Jean DISTEL, Mme Myriam LAMBERT, M. Daniel REGNER.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Mme Dominique HUET, MM. Christophe FREUSLON, Serge DELOMMEAU, Mmes Emma VÉRON, Esther LEBOULEUX, Geneviève POTIER, Manuela GOURICHON, MM. Alain PONTONNIER, Philippe MERCIER.

**MEMBRES SUPPLÉANTS PRÉSENTS SANS DROIT DE VOTE :**

Mme Nelly POUSSIN, MM. Roland PINEAU, Christophe GASNIER.

**MEMBRES SUPPLÉANTS EXCUSÉS :**

Mmes Annick BARTHELAIX, Corinne KALKER, MM. Serge BASNIER, Gino ROSSI.

**PROCURATIONS VALABLES :**

Monsieur Serge DELOMMEAU donne procuration à Monsieur Dominique LEROY,  
Madame Geneviève POTIER donne procuration à Madame Muriel PETITGAS,  
Madame Manuela GOURICHON donne procuration à Monsieur Nicolas RENO,  
Monsieur Alain PONTONNIER donne procuration à Monsieur Benoît LEGAY,  
Monsieur Philippe MERCIER donne procuration à Madame Flavie GUIMBERT,  
Madame Esther LEBOULEUX donne procuration à Monsieur Nicolas LEUDIÈRE.

Monsieur Adrien LE DRÉAU est désigné secrétaire de séance.

**REDEVANCE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS – TARIFS 2024**

(Finances locales - Fiscalité)

Nombre de membres en exercice	44
Nombre de membres présents	35
Nombre de votants	41
Nombre de procurations	6
<u>Vote :</u>	
Abstention	-
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>41</b>
Vote "pour"	41
Vote "contre"	-
Date de publication	28 décembre 2023

REDEVANCE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS – TARIFS 2024

(Finances locales - Fiscalité)

Monsieur le Président rappelle que les évolutions réglementaires, le contexte économique et les projets du service vont impacter durablement le budget annexe gestion des déchets et nécessitent d'adopter de nouveaux tarifs.

Monsieur le Président informe en premier lieu que la loi de finances du 28 décembre 2018 prévoit une trajectoire d'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) relative à la mise en décharge et à l'incinération des déchets non dangereux, depuis 2021. Cette TGAP s'applique notamment sur les ordures ménagères et le tout-venant qui sont destinés à l'enfouissement. Elle est passée de 40 € en 2022, à 51 € en 2023, et elle passera à 58 € en 2024 et 65 € en 2025, ce qui implique une augmentation subie de 60 000 € sur 2023 - 2025.

Par ailleurs, le prix d'intervention pour la maintenance des bacs a évolué de 11 %. L'ensemble est estimé à 20 000 €.

Monsieur le Président informe en second lieu que des obligations réglementaires (Loi anti-gaspillage de 2020) généralisant le tri des biodéchets au 1<sup>er</sup> janvier 2024, impliquent que notre collectivité doit proposer des solutions pour répondre à ces obligations. Le service accentuera donc la mise à disposition des composteurs (individuels et collectifs) à hauteur de 50 000 € (contre 30 000 € en 2023).

Monsieur le Président indique que le service doit mener, dans les prochaines années, des projets impactants mais nécessaires pour les usagers et le service, comme la construction du centre de transfert des ordures ménagères, des emballages, et du verre et également la construction de la déchèterie.

Monsieur le Président précise également que pour les conteneurs semi-enterrés : un ajustement du coût de l'ouverture du CSE pour les ordures ménagères a été effectué. En effet, le coût de l'ouverture pour les professionnels était moindre que celui des particuliers (cela concerne 15 professionnels). Il est proposé de mettre un seul et unique tarif.

Monsieur le Président rappelle que le budget Gestion des déchets ménagers est un budget annexe qui doit s'équilibrer. Sur l'année 2023, il a été constaté une inflation (Consommation – Données INSEE) à hauteur de 4,5 %. Aussi, au regard des résultats envisagés du Compte Administratif 2023, il est proposé une augmentation des tarifs de la redevance gestion des déchets à hauteur de 3 %.

Monsieur le Président propose les tarifs de la redevance gestion des déchets à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 figurant dans la page suivante.

Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer les tarifs Hors Taxe de la redevance Gestion des déchets ménagers pour l'année 2024.

**PARTICULIERS**

Tarifs en fonction de la composition du foyer		1 personne	2-3 personnes	4 personnes	5-6 personnes			
type de bac (en litre)	Impossibilité de stockage de bac 45L	80L	120L	180L	240L	360L	660L	770L
	H.T	H.T	H.T	H.T	H.T	H.T	H.T	H.T
<b>Part fixe mensuelle</b>								
forfait d'accès au service	7,95	7,95	7,95	7,95	7,95	7,95	7,95	7,95
forfait au volume du bac installé	1,42	1,64	3,02	5,65	7,14	8,47	10,39	11,65
<b>Tarif total part fixe semestrielle</b>	<b>56,23</b>	<b>57,53</b>	<b>65,80</b>	<b>81,60</b>	<b>90,52</b>	<b>98,51</b>	<b>110,03</b>	<b>117,56</b>
<b>Part variable mensuelle</b>								
coût de la levée	2,32	2,68	3,08	3,70	4,29	4,69	5,70	6,06
Tarif total part variable semestrielle €HT * au seuil minimum de 5 levées par semestre	11,62	13,40	15,41	18,51	21,45	23,47	28,50	30,28
<b>TARIF TOTAL PAR SEMESTRE au seuil minimum</b>	<b>67,84</b>	<b>70,92</b>	<b>81,21</b>	<b>100,11</b>	<b>111,97</b>	<b>121,98</b>	<b>138,53</b>	<b>147,84</b>

**GROS PRODUCTEURS ET CONTENEUR SEMI ENTERRE**

Tarifs pour les usagers collectés toutes les semaines pour les ordures ménagères (Gros Producteurs)

type de bac (en litre)	GROS PRODUCTEUR EN BAC							
	Impossibilité de stockage de bac 45L	80L	120L	180L	240L	360L	660L	770L
	H.T	H.T	H.T	H.T	H.T	H.T	H.T	H.T
<b>Part fixe mensuelle</b>								
forfait d'accès au service	8,55	8,55	8,55	8,55	8,55	8,55	8,55	8,55
forfait au volume du bac installé	1,44	1,67	3,08	5,76	7,31	8,66	10,61	11,91
<b>Tarif total part fixe semestrielle</b>	<b>59,94</b>	<b>61,34</b>	<b>69,79</b>	<b>85,87</b>	<b>95,16</b>	<b>103,25</b>	<b>114,96</b>	<b>122,77</b>
<b>Part variable mensuelle</b>								
coût de la levée	2,39	2,74	3,16	3,78	4,38	4,80	5,81	6,20
Tarif total part variable semestrielle €HT * au seuil minimum de 5 levées par semestre	11,93	13,71	15,80	18,90	21,92	24,01	29,04	30,98
<b>TARIF TOTAL PAR SEMESTRE au seuil minimum</b>	<b>71,87</b>	<b>13,71</b>	<b>15,80</b>	<b>18,90</b>	<b>117,08</b>	<b>127,26</b>	<b>144,00</b>	<b>153,74</b>

Tarifs pour les usagers collectés en conteneurs semi enterrés

CONTENEUR SEMI ENTERRE	
	Particulier et professionnel
	H.T
<b>Part fixe mensuelle</b>	
forfait d'accès au service	8,55
forfait au volume de la trappe (60 litres)	1,44
<b>Tarif total part fixe semestrielle</b>	<b>59,94</b>
<b>Part variable mensuelle</b>	
coût de l'ouverture	1,84
Tarif total part variable semestrielle €HT * au seuil minimum de 6 levées par semestre	11,06
<b>TARIF TOTAL PAR SEMESTRE au seuil minimum</b>	<b>71,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire – à l'unanimité – décide de fixer les tarifs Hors Taxe de la redevance Gestion des déchets ménagers pour l'année 2024.

Pour extrait certifié conforme,  
Le secrétaire de séance,

Adrien LE DRÉAU



Le Président,

Daniel CHEVALIER

